



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Le 19 décembre 2014
N° 41-2014

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

EXIGEONS L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Il n'y a pas eu de miracle lors de la Réunion Paritaire Nationale du 16 décembre 2014 relative aux salaires 2015.

Le COMEX n'a pas donné de mandat au Directeur de l'UCANSS pour faire des propositions d'augmentation générale pour 2015.

SOMMAIRE

Pages 1 :
Exigeons
l'augmentation
des salaires

Pages 2 :
Lettre des
organisations
syndicales
adressée au
Ministère

Pages 3 et 4 :
Les cadres aux
oubliettes !

Il est vrai que compte-tenu des directives drastiques des ministres de tutelle, reconduction du gel de la valeur du point et réduction du taux d'évolution de la RMPP, la marge de manœuvre est quasi inexistante.

C'est pourquoi, les organisations syndicales unanimes, dont le SNFOCOS, condamnent et refusent le fait qu'après 2014, 2015 se solde par aucune augmentation générale des salaires pour les personnels employés et cadres.

Nous l'avons indiqué au Directeur de l'UCANSS.

Arrêtons le simulacre de négociation.

Dorénavant c'est au Ministère qu'il convient de faire connaître la colère de nos collègues.

C'est le sens de l'initiative qui a été prise par toutes les organisations syndicales d'une demande de rendez-vous urgente à madame la Ministre.

Dans l'attente de sa réponse, toutes les organisations syndicales ont indiqué fermement au Directeur de l'UCANSS qu'elles ne participeraient pas à la Réunion Paritaire Nationale du 06 janvier 2015 et dont l'ordre de jour était le calendrier des négociations 2015.

Cette situation insupportable doit cesser.

Les cadres revendiquent une politique de rémunération qui permette une évolution positive de leur pouvoir d'achat. Faute de quoi ils ne resteront pas sans réagir et comme dit le proverbe « il faut se méfier de l'eau qui dort ».

Trop c'est trop nous n'acceptons pas le mépris dont fait l'objet les salariés de l'institution.

Une priorité pour 2015 et une seule : AUGMENTATION DES SALAIRES.

Christian GOUPILLOT
Secrétaire Général

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS –
Sous le N° de
Commission Paritaire 3
941 D 73 S
Christian GOUPILLOT,
Directeur Gérant



Paris le 17 décembre 2014

Madame Marisol TOURAINÉ
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 av Duquesne
75 007 PARIS

Madame la Ministre,

Mardi 16 décembre 2014 s'est tenue une Réunion Paritaire Nationale sur les salaires des personnels de la Sécurité sociale en 2014 et 2015.

Avec Monsieur le Secrétaire d'Etat au Budget, vous avez adressé le 7 novembre 2014 une lettre au Président du Comex Ucanss et aux directeurs des Caisses Nationales du régime général.

Suite à celle-ci, le directeur de l'Ucanss, mandaté par le Comex Ucanss, a annoncé l'impossibilité de toute proposition d'augmentation collective des rémunérations des personnels de la Sécurité sociale en 2014 et 2015.

Madame la Ministre, l'ensemble des organisations syndicales représentant le personnel de la Sécurité sociale, n'accepte pas que celui-ci ne bénéficie d'aucune augmentation collective.

Aussi elles demandent à vous rencontrer dans les plus brefs délais, afin que cesse cette situation insupportable pour les personnels de la Sécurité sociale.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Fédération FO Fédération CGT Fédération CFDT Fédération CFTC Fédération CGC

SNFOCOS COFICT-CGT SNADEOS CFTC

Les cadres aux oubliettes !

Encore une année qui se termine sur une détérioration des conditions sociales dans notre pays et dans l'institution.

Il n'y a pas de changement pour les salariés du privé depuis 10 ans maintenant, la lente descente aux enfers marque un tournant en 2014.

Pour nous, cadres de la sécurité sociale, la négociation classification, menée sans budget supplémentaire, était vouée à l'échec, c'est un échec.

Nous n'aurons ni 40 points sur le coefficient, ni un premier niveau de cadre rémunéré au plafond de sécurité sociale, ni une définition du statut cadre, ni la reconnaissance, ni la compensation financière, juste une dégradation des emplois et des conditions de travail donc de la santé.

L'ensemble des syndicats s'était élevé contre la RMPP à 2.25 %, insuffisante et qui s'apparente aux normes budgétaires des fonctionnaires qui bénéficient en contre partie de l'automatisation des parcours professionnels et des points de garantie pour amortir l'inflation. Cette inflation que l'on nous annonce à 0.3 en 2014 mais qui doit se cumuler avec l'inflation des 10 dernières années.

Les statistiques INSEE sont claires, les prix ont augmenté de 17% (soit environ 1.7%/an).

C'est l'énergie qui a le plus augmenté avec +62%, les tabacs ont augmenté de 42% principalement du fait des taxes gouvernementales.

Les services ont augmenté de 21%, avec un rythme moindre depuis mi-2009. L'alimentation a augmenté de 16%, avec un parcours assez chaotique.

Depuis des mois, le Directeur de l'UCANSS annonce que l'augmentation générale des salaires est compromise, les pouvoirs publics ont décidé : rien en 2014 et rien en 2015.

Dans le même temps, les COG prévoient des remplacements de départ en retraite de plus en plus restreints, pour la branche maladie ce sera 1 embauche pour 5 départs pour les caisses de province. Il convient cependant de faire mieux avec moins de moyens, en évitant la sur qualité, une première dans le discours des directions.

Plus largement, le financement de la sécurité sociale par le biais de la CSG et du RDS a profondément modifié le contrat employeurs/salariés, cotisations conjointes en vue de la couverture des risques pour eux et leur famille.

En 2 000 les branches retraite et famille étaient excédentaires, elles accompagnent désormais le soit disant abyssal déficit de la branche maladie. Le florilège de solutions se traduit par l'augmentation des annuités, la baisse du montant des retraites, des prestations familiales soumises à conditions de ressources, des déremboursements en masse, des augmentations de taxes, impôts, franchises, forfaits, en contre partie de quoi les exonérations consenties au patronat pleuvent. Prendre au salarié pour rendre aux patrons !

Le clivage est nourri depuis 14 ans, les salariés sont les vaches à lait du système, ils offrent l'avantage d'être des esclaves muets, enlisés dans les prêts bancaires et donc soumis à toutes les pressions fiscales et contributives possibles, les bénéficiaires non contributifs sont maintenus dans leur statut de non révoltés, on leur consent le minimum vital.

Pour les salariés du privé, la complémentaire santé est devenue obligatoire en 2013, fiscalisée sur la partie cotisation employeur. Il existe donc désormais deux strates OBLIGATOIRES : la sécu et la complémentaire. Un décret* intéressant, paru le 11 décembre 2014, concernant la protection sociale complémentaire : en bref les complémentaires vont suppléer l'ASS, la prévention et les politique de santé nationale.



Retrouvez
tous nos
articles sur notre
site :
www.snfocos.org

Encore un glissement progressif vers le système à l'américaine puisqu'à contrario cela va progressivement réduire le champ d'action de la protection sociale et lui faire réaliser des économies, pourtant les salariés continueront toujours à cotiser autant au régime général.

A noter que ce décret empêche les complémentaires de trop bien couvrir leurs cotisants en les exonérant de toute ou partie de la cotisation si jamais elles sont dans un état financier qui leur permet.

L'intérêt de cette façon de faire pour les commanditaires c'est que la plupart des citoyens ne vont pas se rendre compte de ce tour de passepasse.

***Décret n° 2014-1498 du 11 décembre 2014** relatif aux garanties collectives présentant le degré élevé de solidarité mentionné à l'article L. 912-1 du code de la Sécurité sociale.

Et ce n'est pas fini, les négociations sur les complémentaires retraite ont commencé. L'AGIRC et l'ARCCO devraient fusionner, la notion de cadre disparaîtra sous peu, une nouvelle augmentation des annuités sera exigée et un départ en retraite plus tardif déjà annoncé : 64, 65 et pourquoi pas 67 ans ? Une nouvelle baisse du montant des retraites est à venir.

Que font les salariés en réponse à cette pression politique et financière ?

Il ne peut y avoir de consensus autour de ces réformes d'une violence inouïe pour les salariés du privé, ceux de l'institution en particulier. Il faut stopper les méthodes schizo-phrènes des politiques qui ont perdu tout contact avec la réalité, 2015 sera l'année de l'action et de la réaction.

Les militants SNFOCOS seront les fers de lance :

- de l'indignation collective face à la perte de nos valeurs profondes,
- des revendications salariales, déroulement de carrière, améliorations conventionnelles et protocolaires.

Les cadres saturent d'être considérés comme la 5^{ème} roue du carrosse en matière de reconnaissance alors qu'ils sont les incontournables des changements organisationnels.

Patricia DELBECQ
Secrétaire Nationale en charge de l'encadrement

* * *

**Congrès
SNFOCOS**



**La Lettre de la Michodière ne paraîtra pas au cours
des deux semaines à venir.**

Prochaine parution le 9 janvier 2015



Le SNFOCOS

**vous souhaite un bon Noël
et de
joyeuses fêtes de fin d'année**

